

QU'EST CE QU'UN FIEF ?

Un fief est un bien concédé par un seigneur à un vassal, en échange de sa fidélité et pour assurer sa subsistance.

Le seigneur vassal reconnaissait être "l'homme", le subordonné d'un autre par l'acte de l'hommage. Il mettait ses mains jointes dans celles de son seigneur et prêtait le serment de Foi ou de fidélité. Il devait à son seigneur des services, en échange, celui-ci lui remettait une terre, un château..... un fief.



Une déclaration écrite s'ensuivait indiquant pour quel fief le vassal avait prêté hommage. A partir du XIIIème siècle on pouvait y lire une description des terres, le **dénombrement**. → Cette déclaration s'appelle un **Aveu**.

Hommage et aveu constituaient les preuves que le vassal utilisait légalement le fief et qu'il s'était effectivement acquitté de ces obligations envers son seigneur.

Le fief pouvait être plus ou moins important : il pouvait être un duché ou un comté mais aussi une seigneurie châtelaine (territoire avec une forteresse)... Au fur et à mesure, avec l'accord du seigneur, le fief devient transmissible de vassal à vassal et aliénable : le vassal a l'autorisation de le vendre à un acquéreur qui devient alors vassal du seigneur avec obligation de lui faire acte de fidélité.